Dernière Heure

LE MIDI

Une interpellation

Paris, 26 juin.

M. Pastre, député socialiste du Gard, avait prévu le président du Conseil, qu'il déposerait demain une demande d'interpellation sur les engagements pris, au nom du président du Conseil, à l'égard des soldats de la 17e de ligne et sur l'ensemble des mesures arrêtées par M. Clémenceau, et dont quelques-unes, le pain commun, ont augmenté encore l'angoisse et l'excitation du Midi.

M. Pastre demandera à ce que son interpellation soit jointe à celle de vendredi.

Les cent francs de M. Clémenceau

Paris, 26 juin.

Comme on interrogeait M. Clémenceau au sujet de la somme de 100 francs que M. Marcelin Albert a déclaré avoir reçue de lui, le président du Conseil a répondu :

« C'est exact. Je ne sais pas, m'avait dit M. Marcelin Albert, si j'aurai assez d'argent pour retourner dans le Midi. J'ai cinquante francs.

« Voulez-vous 100 francs ?

« Oui, je veux bien.

« Voulez-vous davantage ?

« Non, je n'en ai pas besoin.

« J'ai donc, conclut M. Clémenceau, donné à Marcelin Albert les cent francs qui lui étaient nécessaires pour son voyage, mais je n'ai jamais considéré cela comme une subvention. »

Une dépêche de M. Clémenceau à Marcelin Albert

Montpellier, 26 juin

M. Clémenceau a adressé la dépêche suivante à Marcelin Albert, à Montpellier :

Je prends acte de l'attitude loyauté avec laquelle vous avez exécuté les promesses librement consenties. De mon côté, je ferai tout le possible pour l'apaisement.

CLÉMENCEAU.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 26 juin.

Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Dubief : il a discuté l'attitude que le groupe devait prendre dans la discussion du projet d'impôt sur le revenu, et l'ordre du jour suivant a été voté :

Le groupe radical-socialiste se déclare résolu à soutenir le projet de la commission de législation fiscale sans prendre d'engagement sur les améliorations de détails qui pourraient y être apportées par vote d'amendements à condition que celui-ci ne détruisent pas l'économie du projet.

AU COMITÉ EXÉCUTIF

du Parti radical et radical-socialiste

Paris, 26 juin

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Pelletan ; diverses questions ont été discutées sans qu'aucune décision ait été prise. La solution de la question de la discussion des élections a été renvoyée au prochain congrès du parti, à Nancy.

Les représentants du parti au Parlement ont été laissés libres de prendre les résolutions qu'ils jugeraient utiles, dans le débat de vendredi prochain.

TREIZE MAISONS INCENDIÉES

Une femme brûlée vive

Clermont-Ferrand, 26 juin.

Un incendie d'une violence extrême s'était hier soir, au village de Courbanges, canton de Besse. Une pauvre femme a été brûlée vive. Treize maisons sont détruites, ainsi que le bétail et une partie des récoltes sont atteintes. La plupart des victimes n'ont dans pas assurées, dès lors elles se trouvent sans ressources.

ROUBAIX

Vengeance d'apache. — Nous avons à plusieurs reprises parlé d'une rixe qui survint le 4 juin dernier, boulevard d'Armentières, entre Henri Godefroy, sans domicile fixe et Victor Degeyter, demeurant rue de l'Alma. On sait qu'au cours de cette querelle Degeyter reçut un coup de couteau près de l'artère carotide. Cet organe essentiel ne fut heureusement pas atteint et le blessé s'en tira avec onze jours d'hôpital. M. Houeix, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, vient de terminer son enquête. L'inculpé qui tout d'abord avait été inculpé de tentative de meurtre, ne comparaîtra devant le Tribunal correctionnel que sous l'inculpation de coups et blessures volontaires. Godefroy sera jugé à l'audience du 4 juillet. La victime ne viendra pas, à ce que l'on raconte faire sa déposition devant les juges. Il a en effet tellement eu peur de subir une seconde agression qu'il a quitté Roubaix. Malgré toutes les recherches, il n'a pu être retrouvé.

Degeyter qui est accusé par les apaches de Roubaix d'avoir dénoncé à la police un homme [illegible], sujet belge et expulsé de France, serait, dit-on, parti en Amérique.

Contre les tricheurs. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai recours à votre estimable journal pour protester contre ce qui s'est passé, mardi soir, à l'issue de la vente des Longues-Haies et du marché de Colmar, il était cinq heures environ, le convoi funèbre de Mme Marie Dietrich [illegible] de la rue des Longues-Haies, lorsque l'automobile arrêtant par le boulevard de Mulhouse pour prendre le boulevard Gambetta, en direction de la Grande-Place, traversa le cortège à allure plutôt rapide et bousculant sur son passage MM. Victor Boudens, couleur, Paul Carnot, Henri Fontaine, tapissier, rue Carnot, à Wattrelos; François Vandroutl, rabatteur, rue du Pile, Henri Decroquet, marchand de charbon, rue de Mons.

Il existe un arrêté municipal, du 21 septembre 1901, qui défend de traverser un convoi. Peut-on permettre pareils vagons des carnivoraux passer en simple pelion pour y avoir contrevenu.

Faisons à croire que les automobiles, un gendarme, en question en particulier, se jouent [illegible] privilégié.

Veuillez agréer, etc.

Alphonse DEVOS.

[illegible] — Le Chalutier de nuit [illegible] dans la nuit [illegible] le vendredi [illegible] de Dunkerque [illegible] Dieppe [illegible] Dieppe [illegible] Dieppe